VQZ-3 - CAHIER DES SPÉCIFICATIONS 202.01 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE CULTURE ET ÉLEVAGE GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT HABITATION 1 65 ABC HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 Α 3 LOGEMENTS HABITATION 3 67 HABITATION 4 4 À 8 LOGEMENTS 68 HABITATION 5 9 À 12 LOGEMENTS 69 13 À 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 HABITATION 7 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES **HABITATION 8** 72 HABITATION 9 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73 HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION 11 MAISONS MOBILES 75 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1 **HABITATION 13** MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 $\rm M.^2\,$ OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS 77 COMMERCE 3 HÔTELLERIE 78 COMMERCE 4 DÉTAIL ET SERVICES 79 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 82 STATIONNEMENT COMMERCE 8 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 1 84 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE 85 INDUSTRIE 3 À NUISANCE FAIBLE 86 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 89 PUBLIC 2 PUBLIC 3 À CLIENTÈLE LOCALE 90 PUBLIC 4 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) **RÉCRÉATION 1** 92 DE LOISIRS **RÉCRÉATION 2** À GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 71 **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 I.O.S R.P.T d'implantation Marge arrière Aire libre Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur Aire maximale minimale combinée agrément cours % latérales GÉNÉRALES 6 4,5 9 2 5,6 0,35 0,60 50 45 **PARTICULIÈRES** 11 9 7,5 Normes 54 54 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement **GÉNÉRALES** 1240 **PARTICULIÈRES** 45 60 3000 A1 159 - 160 167 163 **Normes** Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal **GÉNÉRALES** 0 0 0,00 0.00 0 0 **PARTICULIÈRES** Note-91 220 1100 1,10 1,10 8,8

AGRICULTURE 1				20						
AGRICULTURE 1										
ARBORATION DE SIDENTIELLE (P) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE HABITATION 1 1.000MENT 1 HABITATION 2 2.100EMENTS 1 HABITATION 3 3.100EMENTS 1 HABITATION 3 3.100EMENTS 1 HABITATION 5 9.7.12.000EMENTS 1 HABITATION 6 13.7.8.10.00EMENTS 1 HABITATION 6 13.7.8.10.00EMENTS 1 HABITATION 7 2.1.000EMENTS 1 HABITATION 8 13.7.8.10.00EMENTS 1 HABITATION 8 13.7.8.10.00EMENTS 1 HABITATION 9 MASONS DE PENSION - 4.0.00MERES 1 HABITATION 1 1 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 1 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 1 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EMENTS 1 HABITATION 1 2 MASONS DE CHARRIES - 1.0.00EMENTS - 1.0.00EME		63	3 X							
HABITATION 1		64	4 X							
HABITATION 2										
HABITATION 3		65		С						
HABITATION 4 4 A B LOGGMENTS 1 AS LOGGMENTS		66								
HABITATIONS 9 A3 12 CORMENTS HABITATION 9 MADOS DE PENSION - 4.0 COMMERCES HABITATION 10 MADOS DE PENSION - 1.0 COMMERCES T PLUS HABITATION 10 MADOS DE PENSION - 1.0 COMMERCES T PLUS HABITATION 11 MADOS DE PENSION - 1.0 COMMERCES T PLUS HABITATION 11 MADOS DE COMMERCES - 1.4 D'COMMERCES T PLUS HABITATION 12 MADOS DE COMMERCES - 1.4 D'COMMERCES T PLUS HABITATION 13 MADOS DE COMMERCES - 1.0 COMMERCES T PLUS HABITATION 13 MADOS DE COMMERCES - 1.0 COMMERCES T PLUS HABITATION 13 MADOS DE COMMERCES - 1.0 COMMERCES T PLUS SOBRES SPÉCIALES AUX. L'OCEMENTS HABITATION 13 MADOS DE COMMERCES DE PLUS DUDE 168 M* OU PLUS SOBRES SPÉCIALES AUX. L'OCEMENTS HABITATION 13 MADOS DE COMMERCES DE PLUS DUDE 168 M* OU PLUS SOBRES SPÉCIALES AUX. L'OCEMENTS COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION COMMERCE 2 SERVICES AUMINISTRATIFS COMMERCE 2 SERVICES AUMINISTRATIFS COMMERCE 3 HOTELLERE COMMERCE 3 HOTELLERE COMMERCE 4 DÉTAIL ET BERVICES COMMERCE 5 DE DEFAIL L'EXT LANGUAGES COMMERCE 6 DE DEFAIL L'EXT LANGUAGES COMMERCE 7 DE CROS COMMERCE 7 DE CROS COMMERCE 8 STATIONNEMENT BOUSTRIEL 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL NOUSTRIEL 2 SAN SINGUAGE PUBLIC 2 ACLIENTELE DE QUARTIER PUBLIC 2 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 2 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 3 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 4 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 4 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 5 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 5 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 6 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 7 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 8 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 9 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 1 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 1 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 2 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 3 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 4 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 5 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 6 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 6 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 7 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 8 ACLIENTELE DE GUARTIER PUBLIC 8 ACLIENTELE DE GUART		67								
HABITATION 8 193 A SLOCEMENTS ET PLUS HABITATION 9 MAGONS DE PENSION - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 10 HABITATION 10 HABITATION 10 HABITATION 11 MAGONS DE PENSION - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 10 HABITATION 12 MAGONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 13 MAGONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 13 MAGONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 13 MAGONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 13 MAGONS DE CHAMBRES - 1 O CHAMBRES HABITATION 13 MAGONS DE CHAMBRES - 1 O CHAMBRES HABITATION 13 MAGONS DE CHAMBRES - 1 O CHAMBRES DE PLUS COMMERCS SPÉCIALES ANY LOCEMENTS *** DE LOCEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 161 M² OU PLUS *** DE LOCEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 161 M² OU PLUS *** DE LOCEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 161 M² OU PLUS *** POUR DE VITILISATION COMMERCALE (**) COMMERCÉ 2 SERVICES AMMISTRATIES COMMERCÉ 3 COMMERCÉ 3 COMMERCÉ 3 COMMERCÉ 5 RESTAMBRITON DEBTS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCÉ 5 COMMERCÉ 6 COMMERCÉ 7 COMMERCÉ 8 STATIONNEMENT *** ROUPE D'UTILISATION NOUSTRIELLE (1) *** NOUSTRIE 2 MAN SUNSWINCE *** NOUSTRIE 2 MAN SUNSWINCE *** NOUSTRIE 3 A A NUISANCÉ FORTE *** ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)** PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE VOISINAGE PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE GUARTIER *** PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE GUARTIER *** PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE GUARTIER *** DE LOGEMENT DOUBLE STATIONNEMENT *** PROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)** *** PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE GUARTIER *** POUR D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)** *** NO EL AS SUPERFICE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE *** PÉCIFIQUEMENT PERMIS:* OTES: 37 *** SONT DE SISTEMBLE *** DE STATIONNEMENT DOUBLE D'UTILISATION *** TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS *** NO EL AS SUPERFICE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE *** PÉCIFIQUEMENT PERMIS:* OTES: 37 *** NOTITES *** SE STATIONNEMENT D'UTILISATION PUBLICUE (P)** *** D'UTILISATION PUBLIQUE (P)** *** D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)** *** DE STATIONNEMENT D'UTILISATION PUBLIQUE (P)** *** D'UTILISATION PUBLIQUE (P)** *** D'UTILISATION PUBLIQUE (P)** *** D'UTILISATION P		68								
HABITATION 7 HABITATION 8 MARIONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES HABITATION 9 MARIONS DE PENSION - 10 CHAMBRES TRUS HABITATION 10 HABITATION 10 HABITATION 11 MARIONS MORRES HABITATION 12 MARIONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 12 MARIONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 13 MARIONS DE CHAMBRES - 1 A 9 CHAMBRES HABITATION 13 MARIONS DE CHAMBRES - 1 O CHAMBRES HABITATION 13 MARIONS DE CHAMBRES - 1 O CHAMBRES HABITATION 13 MARIONS DE CHAMBRES OF PUIS OUDE 85 M * OU PUIS ROUMES SPÉCIALES ADPLICABLES AUX LOCEMENTS HABITATION 13 MARIONS MORRES HABITATION 13 MARIONS DE CHAMBRES OU PUIS OUDE 85 M * OU PUIS ROUMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOCEMENTS ROUMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOCEMENTS COMMERCE 1 COMMERCE 2 SERVICES AUMINISTATE S' CHAMBRES OU PUIS OUDE 85 M * OU PUIS ROUMES PUIT LISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 2 SERVICES AUMINISTATE S' CHAMBRES OU PUIS OUDE 85 M * OU PUIS ROUMERCE 3 MOTELLERIE COMMERCE 3 MOTELLERIE COMMERCE 4 DE FAIL ET SERVICES COMMERCE 5 RESTAURANCIA DERIFS DA LOCOL ET DIVERTUSSEMENT COMMERCE 6 DE DE FAIL ALVEN CURBANCIS COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 8 DE DE FAIL ALVEN CURBANCIS COMMERCE 9 DE GROS AU COMMERCE DE DÉTAIL NIDUSTRIE 2 SANS NUSANCE NIDUSTRIE 2 SANS NUSANCE NIDUSTRIE 2 SANS NUSANCE NIDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIRLE NIDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIRLE NIDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIRLE NIDUSTRIE 4 A ROUSSANCE FORTE PUBLIC 3 A CLIENTELE DE COURRERE NO DE STATIONEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSACE PERMIS NO DE STATIONEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSACE PERMIS NO DE AS STATIONEMENT COUVERT TYPE		69 70								
HABITATION 8 MASIONS DE PENSION - 1 À DI CHAMBRES ET PLUS HABITATION 10 MASIONS DE PENSION - 1 O CHAMBRES ET PLUS HABITATION 11 MASIONS DE CHAMBRES - 1 À DI CHAMBRES HABITATION 12 MASIONS DE CHAMBRES - 1 À DI CHAMBRES HABITATION 13 MASIONS DE CHAMBRES - 1 À DI CHAMBRES HABITATION 13 MASIONS DE CHAMBRES - 1 À DI CHAMBRES HABITATION 13 MASIONS DE CHAMBRES - 1 À DI CHAMBRES HABITATION 13 MASIONS DE CHAMBRES - 1 À DI CHAMBRES ET PLUS ROUBE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE S - 1 DI COOMMONTON PROTÉCÉE ** DE LOGISMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 55 M** OU PLUS ** DE LOGISMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 55 M** OU PLUS ** OU										
HABITATION 9 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS HABITATION 10 MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES HABITATION 11 MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES MAISONS DE CHAMBRES - 1 A D'AMBRES ET PLUS ORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS MAISONS DE CHAMBRES OU PLUS OU DE 58 M° OU PLUS % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 58 M° OU PLUS % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 195 M° OU PLUS COMMERCE 1 COMMERCE 1 COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIES COMMERCE 3 MOTELLERE COMMERCE 3 COMMERCE 4 DE FALLET SERVICES COMMERCE 4 DE FALLET SERVICES COMMERCE 7 DE 690S COMMERCE 9 DE DÉTAL AVEC NUISANCIES ORMERCE 7 DE 690S COMMERCE 9 DE DÉTAL AVEC NUISANCIES ORMERCE 7 DE 690S COMMERCE 9 STATIONNEUENT ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) NDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAL NDUSTRIE 2 SANS NUISANCE FABILE NDUSTRIE 3 A NUISANCE FABILE NDUSTRIE 4 A NUISANCE FABILE NDUSTRIE 5 A CLEMPTEL DOUALE PUBLIC 1 A CLEMPTEL DOUALE PUBLIC 2 A CLEMPTEL DOUALE PUBLIC 2 A CLEMPTEL DOUALE PUBLIC 3 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 5 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 6 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 7 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 7 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 8 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DOUALE A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DE GUARTIER NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DE GUARTIER OUT D'ARTITIONNEURLE NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DE GUARTIER OUT D'ARTITIONNEURLE NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DE GUARTIER A CLEMPTEL DE GUARTIER NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DE GUARTIER NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL DOUALE NOUSTRIE 9 A CLEMPTEL PROUBLE PROUBLE NOUSTRIE 9		72								
HABITATION 10 MABITATION COLLECTIVE HABITATION 11 MABONS DE COLAMBRES - 14 9 CHAMBRES HABITATION 13 MABONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES HABITATION 13 MABONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES HABITATION 13 MABONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES HABITATION SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS WAS LE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 15 M * OU PLUS TA DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 15 M * OU PLUS TA DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 15 M * OU PLUS TA DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 15 M * OU PLUS TA DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 15 M * OU PLUS ROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 2 SERVICES AGMINISTRATIFS COMMERCE 3 HOTELLERIE COMMERCE 3 HOTELLERIE COMMERCE 6 DE DE TALL ET SERVICES COMMERCE 6 DE DE TALL AVICE NUBBANCES COMMERCE 6 DE DE TALL AVICE NUBBANCES COMMERCE 7 DE 6800 COMMERCIALE (I) INDUSTRIRE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIRE 2 SANS NUBBANCE INDUSTRIRE 2 SANS NUBBANCE INDUSTRIRE 3 ANJESANCE FARBLE INDUSTRIRE 3 ANJESANCE FARBLE INDUSTRIRE 4 ANJESANCE FORTE PUBLIC 2 ACLIENTÉE DE VOISBANGE PUBLIC 2 ACLIENTÉE DE VOISBANGE PUBLIC 3 ACLIENTÉE DE VOISBANGE PUBLIC 3 ACLIENTÉE DE REGION RÉCOREÁTION 1 DE LOISBIS RÉCREATION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE TYPE D'ENTIREATION PUBLICIE (R) PUBLIC 3 ACLIENTÉE DE REGION RÉCOREÁTION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS TO DE LOISBIS RÉCREÁTION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTOTS: 37 NOTRES 3 153 163 168 168 168 168 L68 L69 Largeur combinée d'Autril amère latéraile combinée d'Autril amère latéraile COMMINGER D'ENTREPOSAGE PERMIS TO DE SANS NUBBER DE LARGEUR D'UNERT AMÈRE LARGEUR D'UNE AUTRIL AMÈRE LARGEUR D'UNE AUTRI		73								
MABITATION 11 MASONS DE CHAMBRES - 14 A D'AMBRES HABITATION 12 MASONS DE CHAMBRES - 14 O'CHAMBRES ET PLUS ORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOCEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 10 DEL COEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M° OU PLUS 10 DE LOCEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M° OU PLUS 10 DE LOCEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M° OU PLUS ROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 3 HOTELLERE COMMERCE 3 PESTAURATION DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 4 DE 10		74								
HABITATION 12 MASONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES HABITATION 13 MASONS DE CHAMBRES - 1 À 9 CHAMBRES HABITATION 13 MASONS DE CHAMBRES - 1 À 19 CHAMBRES ETPLUS JORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOCEMENTS HABITATION POTEGÉE % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 165 M² OU PLUS % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 165 M² OU PLUS % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 165 M² OU PLUS GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCÉ 1 DACCOMMONTE 1 DACCOMMONTE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCÉ 2 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCÉ 3 DE DÉTAL ET SERVICES COMMERCÉ 5 RESTAURATION, DÉBITS DAL COOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCÉ 7 DE DÉTAL AIVE NUISANCES COMMERCÉ 7 DE DÉTAL AIVE NUISANCES COMMERCÉ 7 DE DÉTAL AIVE NUISANCES COMMERCÉ 9 STATIONNEMENT INDUSTRIE 1 ANSONÉE AU COMMERCÉ DE DÉTAL INDUSTRIE 2 ANUSANCE FABILE INDUSTRIE 3 A NUSANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 3 A NUSANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÉE DE VOISINAGE PUBLIC 2 A CLIENTÉE DE VOISINAGE PUBLIC 2 A CLIENTÉE DE VOISINAGE PUBLIC 2 A CLIENTÉE DE RÉGION ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBLE % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486. 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TOTES: 37 JOTTIES 3 A 168 L'ARGE MARCE SON AU LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TOTES: 37 JOTTIES 37 JOTTIES 64 L'ARGENT D'AL A' COMMERCE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: TOTES 37 JOTTIES 64 L'ARGENT D'AL A' COMMERCE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIC D'AL A' COMMERCE DE TERRAIN POUR		75								
MASONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS ORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGGMENTS No DE LOGISMONT PROTÉGÉE No DE LOGISMONT PROTÉGÉE NO DE LOGISMONT PROTÉGÉE NO DE LOGISMONT DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M° OU PLUS SO DE LOGISMONT DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M° OU PLUS ROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 DACODAMICACE 2 SERVICES AGMINISTRATIFS COMMERCE 3 MÔTELLERIE COMMERCE 4 DETAL AL ET SERVICES COMMERCE 5 COMMERCE 6 RESTAURATION BERTS PALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 7 DE 0003 COMMERCE 7 DE 0003 COMMERCE 8 STATIONALEMENT ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE PORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 2 A CLENTÈLE DE VOISSING RECREATION 1 DE LOSISSE PROJET D'ENSEMBLE NO DESTRIE 4 A CLENTÈLE DE COLARE PUBLIC 3 A CLENTÈLE DE OCALE PUBLIC 3 A CLENTÈLE DE COLARE NO DESTRIE BOOMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE NO DESTRIE BOOMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE NO DE LA SUPERFICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486, 487 PÉCIFIQUEMENT FEXILES NO DE LA SUPERFICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486, 487 PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 496, 487 PÉCIFIQUEMENT D'ENTRE MILE NO DE LA SUPERFICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 496, 487 PÉCIFICIONEMENT D'ENTRE MILE NO DE LA SUPERFICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIC D'ENTRE MILE NO DE LA SUPERFICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIC D'ENTRE MILE NO DE LA SUPERFICIE DE		75								
NAMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS INSELECCEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M² OU PLUS IN DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M² OU PLUS IN DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M² OU PLUS ROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 DACCOMMODATION COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 3 DETAIL ET SERVICES COMMERCE 4 DETAIL ET SERVICES COMMERCE 5 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 8 STATIONNEMENT INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 A CLIENTELE DE ROGION PUBLIC 2 A CLIENTELE DE ROGION INDUSTRIE 7 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 8 PUBLIC 3 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 9 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 9 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 1 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 1 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 3 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 4 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 5 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 6 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 7 A CLIENTELE DE REGION INDUSTRIE 9 A CLI		75								
**, DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRIES OU PLUS OU DE 15 M.* OU PLUS **, DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRIES OU PLUS OU DE 105 M.* OU PLUS **, DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRIES OU PLUS OU DE 105 M.* OU PLUS ROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION D'ACCOMMODATION MOTELLERIE COMMERCE 3 MOTELLERIE COMMERCE 3 MOTELLERIE COMMERCE 4 DETAIL ET SERVICES COMMERCE 5 RESTAURATION DÉBTIS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVER NUSANCES COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 8 STATIONNEMENT RESTAURATION DE DE TÉTAIL NUS NUSANCES COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 8 STATIONNEMENT REQUE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 AN NUSANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÉLE DE QUARTIER PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE QUARTIER PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE QUARTIER PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 4 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 5 A CRIENTÉLE DE REGION RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBLE **DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMS **DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMS **DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMS **DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 JOTTIOS 153 153 153 158 159 150 150 150 150 150 150 150										
#*************************************		94	4							
ROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 DACCOMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATES COMMERCE 3 HOTELLERIE COMMERCE 4 DETAIL ET SERVICES COMMERCE 5 RESTAURAND LEBIES D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 8 STATIONNEMENT ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FABILE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE VOISANGE PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE OUARTIER PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE GOUARTIER PUBLIC 4 A CLIENTÉLE DE ROUSANGE PUBLIC 5 PUBLIC 5 A CLIENTÉLE DE ACCUSTRIE RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES OOMES SPÉCIALES PROJET O'ENSEMBLE % DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTIREPOSAGE PERMS % DE LA SUPERFICIG DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 NOTTIMES 153 153 153 168 168 168 168 168 168 168 168 CARTICULIÈRES NOTE-29 6 10 9 2 5,6 IOTIMES PARTICULIÈRES 60 90 6000 PARTICULIÈRES 60 90 6000 PARTICULIÈRES 60 PARTICUL		29	12							
COMMERCE 1		29	2							
COMMERCE 2										
COMMERCE 3 COMMERCE 4 DETAIL ET SERVICES COMMERCE 5 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVE NUISANCES COMMERCE 7 DE GROS COMMERCE 8 STATIONNEMENT ROUDE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 3 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 2 A CLIENTÈLE DE RÉGION ROUDE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 3 A CLIENTÈLE DE RÉGION ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RECRÉATION 1 DE LOISIRS RECRÉATION 1 DE LOISIRS RECRÉATION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE % DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 JOOTMES 153 Hauteur maximale Hauteur Marge Marge Marge Largeur combinée cours latérales D'ÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 JOOTMES 9 15 11 3 9 PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 JORMES PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 JORMES PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 JORGE PARTICULIÈRES NOTES: 37 JOOTMES 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot SénéralLES D'ARTICULIÈRES ARTICULIÈRES JORGE SANCIE SUPERFICIE DE LA S		76	6							
COMMERCE 4		77	7							
COMMERCE 5 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 7 DE GORS COMMERCE 8 STATIONNÉMENT ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 INDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÈLE DE VOISINAGE PUBLIC 3 A CLIENTÈLE DE GUARTIER PUBLIC 3 A CLIENTÈLE DE GUARTIER PUBLIC 4 A CLIENTÈLE DE SAIGN ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 4 A CLIENTÈLE DE SAIGN ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCREATION 1 RÉCREATION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE \$ DE STATIONNÉMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS \$ DE LA SUPERPICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 . 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 NORMES 37 NORMES 39 153 153 168 168 168 168 168 168 168 168 168 168		78	В							
COMMERCE 6		79								
COMMERCE 7 COMMERCE 8 STATIONEMENT ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÈLE DE VOISINAGE PUBLIC 2 A CLIENTÈLE DE RÉGION ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 3 A CLIENTÈLE DE RÉGION ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBLE 15 STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 15 DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486. 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 ROTTES 153 153 153 168 168 168 168 168 168 168 168 207 Commes PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 ROTTES 39 15 11 3 9 PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie de lot issement SÉNÉRALES 60 90 6000 PARTICULIÈRES FORMER SPÉ LARGEUR D'EN		80								
COMMERCE 8 STATIONNEMENT ROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELE (I) INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 A CLIENTÈLE DE VOISINAGE PUBLIC 2 A CLIENTÈLE DE QUARTIER PUBLIC 3 A CLIENTÈLE DE RÉGION RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE % DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTIREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERPICIE DE TERRAN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 . 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTTES: 37 JOITES: 37 JOITES: 37 JOITES: 37 JOITES: 37 JOITES: 37 JOITES: 45 11 3 9 PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 JOITES 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot Sénérales JOINTÉE SA LA SUPERFICIE UN LOIS SUPERFICIE DE LOIS SUPERFICIE DE LA SUPERFICIO DE LA SUPERFICIE DE LA SUPERFICIE DE LA SUPERFICIE DE LA SUPERF		8	1							
INDUSTRIE 1 INDUSTRIE 2 INDUSTRIE 3 ANISANCE FABLE INDUSTRIE 4 ANUSANCE FABLE INDUSTRIE 4 ANUSANCE FABLE INDUSTRIE 4 ANUSANCE FABLE INDUSTRIE 4 ANUSANCE FORTE INDUSTRIE 5 INDUSTRIE 9		82								
INDUSTRIE 1 ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FAIBLE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE ROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) PUBLIC 1 PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE VOISINAGE PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE VOISINAGE PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE VOISINAGE PUBLIC 4 A CLIENTÉLE DE RÉGION ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES ORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE **DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486. 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 NORMES PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 NORMES PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 6 6000 PARTICULIÈRES 60 90 6000 PARTICULIÈRES 60 PARTICULIÈRES PARTICULIÈ		83	3							
INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE INDUSTRIE 3 A NUISANCE FABREE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FABREE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FABREE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 A NUISANCE FORTE PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE QUARTIER PUBLIC 3 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 4 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 4 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 5 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 6 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 7 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 8 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 9 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 9 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 1 A CLIENTÉLE DE GUARTIER PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE RÉGION RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBLE Was STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS POURMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE PROJET D'ENSEMBLE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 . 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTTES: 37 NORMES 153 153 168 168 168 168 Largeur maximale Marge Marge Marge Largeur Combinée Largeur Combinée Largeur Cours Intérnation Profondeur du lot PROFUNDATION										
NDUSTRIE 3		84								
NDUSTRIE 4		85								
PUBLIC 1		86								
PUBLIC 2 A CLIENTÉLE DE QUARTIER										
PUBLIC 3		88								
PUBLIC 4 A CLIENTÈLE DE RÉGION ROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÈCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES PROJET D'ENSEMBLE NOTES: 37 NOTIFIES: 37 NOTIFI		89								
RÉCRÉATION 1 DE LOISIRS RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES		90								
RÉCRÉATION 1		9.	1							
RÉCRÉATION 2 A GRANDS ESPACES		92	2							
PROJET D'ENSEMBLE % DE STATIONNEMENT COUVERT		92								
PROJET D'ENSEMBLE % DE STATIONNEMENT COUVERT			, <u>, , </u>							
# DE STATIONNEMENT COUVERT TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS # DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 · 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 Normes 153		16	i6							
TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE		33								
% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 . 487 PÉCIFIQUEMENT PERMIS: OTES: 37 Normes 153 153 168 168 168 168 168 Largeur Combinée cours latérale l'implantation Hauteur maximale Marge avant Marge arrière Marge latérale Largeur combinée cours latérales BÉNÉRALES 9 15 11 3 9 PARTICULIÈRES 9 10 9 2 5,6 Jormes de lotissement 54 54 54 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot Superficie du lot DÉNÉRALES 60 90 6000		33								
PÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486 . 487		33								
PÉCIFIQUEMENT PERMIS:										
153										
153										
Hauteur maximale Hauteur minimale Marge avant Marge arrière latérale Cours latérales BÉNÉRALES 9 15 11 3 9 PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 Jormes de lotissement Sénérales 60 90 6000 PARTICULIÈRES 90 6000										
maximale minimale avant arrière latérale combinée cours latérales	158	161	185	184						
Cours Intérnales SéNÉRALES 9 15 11 3 9	I.O.S	R.P.T	Aire libre	Aire agrément %						
SÉNÉRALES 9 15 11 3 9			%							
PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 lormes de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot SÉNÉRALES 60 90 6000 PARTICULIÈRES				70						
PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 lormes de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot SÉNÉRALES 60 90 6000 PARTICULIÈRES										
PARTICULIÈRES Note-29 6 10 9 2 5,6 Note-29 6 10 9 2 5,6 Note-29 6 10 9 0 6000 PARTICULIÈRES 60 90 6000	0,50									
Note-29 6 10 9 2 5,6 Iormes de lotissement Sénérales 54 Largeur du lot 54 Profondeur du lot 54 Superficie du lot PARTICULIÈRES 90 6000	0,00			1						
Jormes 54 54 54 Superficie du lot Sénérales 60 90 6000 PARTICULIÈRES										
de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot PARTICULIÈRES Superficie du lot PARTICULIÈRES	0,35	0,60	50	35						
de lotissement Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot Profondeur du lot Superficie du lot Profondeur du lot Superficie du lot PARTICULIÈRES			•							
PARTICULIÈRES 60 90 6000										
PARTICULIÈRES										
PARTICULIÈRES	60 90 6000									
	20 30 600									
ormes 159 - 160 163			167							
Superficie maximale R.P.T maximal	Superficie maximale R.P.T maximal Logemen									
Admin. et service vente au detail Admin. et service vente au det	Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal No									
ÉNÉRALES 0 0 0,00 0,00		0		0						
ARTICULIÈRES										

VQZ-3 - CAHIER DES SPÉCIFICATIONS 203.07 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE CULTURE ET ÉLEVAGE GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT HABITATION 1 65 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 3 LOGEMENTS HABITATION 3 67 HABITATION 4 4 À 8 LOGEMENTS 68 HABITATION 5 9 À 12 LOGEMENTS 69 13 À 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 HABITATION 7 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES **HABITATION 8** 72 HABITATION 9 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73 HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION 11 MAISONS MOBILES 75 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1 **HABITATION 13** MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 $\rm M.^2\,$ OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS 77 COMMERCE 3 HÔTELLERIE 78 COMMERCE 4 DÉTAIL ET SERVICES 79 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 82 STATIONNEMENT COMMERCE 8 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 1 84 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE 85 INDUSTRIE 3 À NUISANCE FAIBLE 86 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 89 PUBLIC 2 PUBLIC 3 À CLIENTÈLE LOCALE 90 PUBLIC 4 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) **RÉCRÉATION 1** 92 DE LOISIRS **RÉCRÉATION 2** À GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 486, 487 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 I.O.S R.P.T d'implantation Marge arrière Aire libre Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur Aire maximale minimale combinée agrément cours % latérales **GÉNÉRALES** 9 15 11 3 9 0,50 **PARTICULIÈRES** Note-29 6 9 2 Normes 54 54 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement **GÉNÉRALES** 60 6000 90 **PARTICULIÈRES** Note-29 20 30 600 159 - 160 167 163 **Normes** Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal **GÉNÉRALES** 0 0 0,00 0.00 0 0 **PARTICULIÈRES** Note-91 220 1100 1,10 1,10 8,8

VQZ-3 - CAHIER DES SPÉCIFICATIONS 203.10 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE 63 CULTURE ET ÉLEVAGE 64 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE HABITATION 1 1 LOGEMENT 65 A B C HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 HABITATION 3 3 LOGEMENTS 67 4 À 8 LOGEMENTS HABITATION 4 68 HABITATION 5 9 À 12 LOGEMENTS 69 13 À 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 HABITATION 7 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES **HABITATION 8** 72 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS HABITATION 9 73 HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION 11 MAISONS MOBILES 75 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES HABITATION 12 75.1 **HABITATION 13** MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 2 77 COMMERCE 3 HÔTELLERIE 78 COMMERCE 4 DÉTAIL ET SERVICES 79 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 DE GROS 82 STATIONNEMENT COMMERCE 8 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 1 84 SANS NUISANCE INDUSTRIE 2 85 INDUSTRIE 3 À NUISANCE FAIBLE 86 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 88 À CLIENTÈLE DE QUARTIER 89 PUBLIC 2 À CLIENTÈLE LOCALE PUBLIC 3 90 PUBLIC 4 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) **RÉCRÉATION 1** DE LOISIRS 92 **RÉCRÉATION 2** À GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: NOTES: 37 **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 d'implantation I.O.S R.P.T Hauteur Aire libre Hauteur Marge Marge Marge Largeur Aire maximale minimale combinée agrément cours % latérales GÉNÉRALES 9 15 11 3 9 0,50 **PARTICULIÈRES** Note-29 6 9 2 35 **Normes** 54 54 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement GÉNÉRALES 6000 **PARTICULIÈRES** Note-29 20 30 600 167 159 - 160 163 **Normes** Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Admin. et service Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal **GÉNÉRALES** 0 0 0.00 0.00 0 0 **PARTICULIÈRES**

206.01 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE CULTURE ET ÉLEVAGE GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT HABITATION 1 65 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 3 LOGEMENTS HABITATION 3 67 HABITATION 4 4 À 8 LOGEMENTS 68 HABITATION 5 9 À 12 LOGEMENTS 69 13 À 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 HABITATION 7 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES **HABITATION 8** 72 HABITATION 9 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73 HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION 11 MAISONS MOBILES 75 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1 **HABITATION 13** MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 $\rm M.^2\,$ OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS 77 COMMERCE 3 HÔTELLERIE 78 COMMERCE 4 DÉTAIL ET SERVICES 79 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 82 STATIONNEMENT COMMERCE 8 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 1 84 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE 85 INDUSTRIE 3 À NUISANCE FAIBLE 86 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 89 PUBLIC 2 PUBLIC 3 À CLIENTÈLE LOCALE 90 PUBLIC 4 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 92 DE LOISIRS **RÉCRÉATION 2** À GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 487 SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 169 NOTES: 37, 197 **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 I.O.S R.P.T d'implantation Hauteur Marge arrière Marge latérale Aire libre Hauteur Marge Largeur Aire maximale minimale combinée agrément cours % latérales **GÉNÉRALES** 7,5 11 11 3 9 0,10 **PARTICULIÈRES** Note-29 6 9 35 5,6 0,35 0,60 Note-304 9 6 10 2 5.6 0.35 0.60 50 35 **Normes** 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement **GÉNÉRALES** 45 60 3000 **PARTICULIÈRES** Note-29 20 600 Note-304 159 - 160 Normes Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal Admin. et service **GÉNÉRALES** n 0 0.00 0.00 n **PARTICULIÈRES** Note-91 0 220 0,00 1,10 8,8

VQZ-3 - CAHIER DES SPÉCIFICATIONS

VQZ-3 - CAHIER DES SPÉCIFICATIONS 206.03 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 CULTURE CULTURE ET ÉLEVAGE GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT HABITATION 1 65 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 3 LOGEMENTS HABITATION 3 67 HABITATION 4 4 À 8 LOGEMENTS 68 HABITATION 5 9 À 12 LOGEMENTS 69 13 À 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 HABITATION 7 37 LOGEMENTS ET PLUS 71 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES **HABITATION 8** 72 HABITATION 9 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS 73 HABITATION 10 HABITATION COLLECTIVE 74 HABITATION 11 MAISONS MOBILES 75 HABITATION 12 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1 **HABITATION 13** MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 $\rm M.^2\,$ OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) COMMERCE 1 D'ACCOMMODATION 76 COMMERCE 2 SERVICES ADMINISTRATIFS 77 COMMERCE 3 HÔTELLERIE 78 COMMERCE 4 DÉTAIL ET SERVICES 79 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 COMMERCE 6 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES 81 COMMERCE 7 82 STATIONNEMENT COMMERCE 8 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 1 84 INDUSTRIE 2 SANS NUISANCE 85 INDUSTRIE 3 À NUISANCE FAIBLE 86 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE 89 PUBLIC 2 PUBLIC 3 À CLIENTÈLE LOCALE 90 PUBLIC 4 À CLIENTÈLE DE RÉGION 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) RÉCRÉATION 1 92 DE LOISIRS **RÉCRÉATION 2** À GRANDS ESPACES 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 169 NOTES: 37, 197 **Normes** 153 153 168 168 168 168 158 161 185 184 I.O.S R.P.T d'implantation Hauteur Marge arrière Marge latérale Aire libre Hauteur Marge Largeur Aire maximale minimale combinée agrément cours % latérales **GÉNÉRALES** 7,5 11 11 3 9 0,10 **PARTICULIÈRES** Note-29 6 9 35 5,6 0,35 0,60 Note-304 9 6 10 2 5.6 0.35 0.60 50 35 **Normes** 54 Largeur du lot Profondeur du lot Superficie du lot de lotissement **GÉNÉRALES** 45 60 3000 **PARTICULIÈRES** Note-29 20 600 Note-304 159 - 160 Normes Superficie maximale R.P.T maximal Logements à l'hectare de densité Admin. et service Vente au détail Vente au détail Nombre minimal Nombre maximal Admin. et service **GÉNÉRALES** n 0 0.00 0.00 n **PARTICULIÈRES** Note-91 0 220 0,00 1,10 8,8

VQZ-3 - CAHI	ER DES	SPÉCIF	TICATIONS										
RVQ-56												245	
	CDICOLE (A)												
GROUPE D'UTILISATION A AGRICULTURE 1		ULTURE								63	x		
AGRICULTURE 2	С	ULTURE ET ÉL	LEVAGE							64			
GROUPE D'UTILISATION R			SES D'OCCUPATION	: A:	ISOLÉ -	B: JUMELÉ -	C: EN	I RANGÉE					
HABITATION 1		LOGEMENT								65			
HABITATION 2		LOGEMENTS								66			
HABITATION 3 HABITATION 4		À 8 LOGEMEN	ITS							67			
HABITATION 5		À 12 LOGEME								69			
HABITATION 6	1	3 À 36 LOGEMI	ENTS							70			
HABITATION 7	3	7 LOGEMENTS	S ET PLUS							71			
HABITATION 8	N	IAISONS DE PE	ENSION - 4 À 9 CHAMBRE	S						72	!		
HABITATION 9			ENSION - 10 CHAMBRES	ET PLU	S					73			
HABITATION 10		ABITATION COLLECTIVE 74 ANSONS MOBILES 75											
HABITATION 11 HABITATION 12			LES HAMBRES - 4 À 9 CHAME	DES									
HABITATION 13			HAMBRES - 10 CHAMBRE		LUS					75. 75.			
NORMES SPÉCIALES APP										70.	<u> </u>		
	Н	IABITATION PR	ROTÉGÉE							94			
			NTS DE 2 CHAMBRES OU							292	2		
			NTS DE 3 CHAMBRES OU	PLUS (OU DE 105	5 M. ² OU PLUS				292	2		
GROUPE D'UTILISATION C			ATION										
COMMERCE 1 COMMERCE 2		ERVICES ADM											
COMMERCE 3		IÔTELLERIE								78			
COMMERCE 4		ÉTAIL ET SER	VICES							79			
COMMERCE 5	F	ESTAURATION	N, DÉBITS D'ALCOOL ET	DIVERT	ISSEMEN	т				80	ı		
COMMERCE 6		E DÉTAIL AVE	C NUISANCES							81			
COMMERCE 7		E GROS								82	!		
COMMERCE 8		TATIONNEMEN	NT							83	i		
GROUPE D'UTILISATION IN INDUSTRIE 1			DMMERCE DE DÉTAIL							84			
INDUSTRIE 2		ANS NUISANC								85			
INDUSTRIE 3		NUISANCE FA								86			
INDUSTRIE 4	À	NUISANCE FO	ORTE							87			
GROUPE D'UTILISATION P													
PUBLIC 1		CLIENTÈLE DI								88			
PUBLIC 2		CLIENTÈLE DI								90			
PUBLIC 3 PUBLIC 4		CLIENTÈLE DI								91			
GROUPE D'UTILISATION R													
RÉCRÉATION 1	С	E LOISIRS								92			
RÉCRÉATION 2	À	GRANDS ESP	ACES							93			
NORMES SPÉCIALES													
		ROJET D'ENSE								166			
			POSAGE PERMIS							333			
			RFICIE DE TERRAIN POU	R ENTR	EPOSAGE	E				338			
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	:												
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS													
	. 1/5												
NOTES:	1												
Normes	153	153	168		68	168		168	158	161	185	184	
d'implantation	Hauteur maximale	Hauteui minimal			arge ière	Marge latérale		rgeur nbinée	I.O.S	R.P.T	Aire libre %	Aire agrément	
	maximaic	"""	C avain	un	1010	laterate	C	ours			,,,	%	
							lat	érales					
GÉNÉRALES													
PARTICULIÈRES													
	1				1		•						
Normes	54 Largeur		54 Profondeur du	lot	S	54 uperficie du lo	nt						
de lotissement	Largoui		s.cacui au		 	. ,	•						
GÉNÉRALES													
DARTICIII IÈRES					 								
PARTICULIÈRES												_	
Normes		159 - 1				16					167		
de densité	Admin. et s	Superficie m ervice	naximale Vente au détail		Admin	R.P.T m		l nte au détail	N	Logeme ombre minimal	nts à l'hectare Nombre	maximal	
GÉNÉRALES	0		0	+		0,00	**	0,00	+	0	1.500000	0	
				\perp		-,00		0,00				<u> </u>	
PARTICULIÈRES													

VQZ-3 - CAHI	ER DES S	SPÉCI.	FICATI	IONS										
RVQ-56													249	
GROUPE D'UTILISATION A	GRICOLE (A)													
AGRICULTURE 1		ULTURE									63	х		
AGRICULTURE 2		ULTURE ET I				4					64			
GROUPE D'UTILISATION R		(H) CLAS LOGEMENT	SSES D'OC	CUPATION:	A: ISOLE	- B: JUMELE -	C: EN	RANGEE			0.5	4 B	0	
HABITATION 1 HABITATION 2		LOGEMENTS	3								65 66		<u> </u>	
HABITATION 3		LOGEMENTS									67			
HABITATION 4	4	À 8 LOGEME	NTS								68			
HABITATION 5	9	À 12 LOGEM	ENTS								69			
HABITATION 6		3 À 36 LOGE									70			
HABITATION 7		7 LOGEMENT									71			
HABITATION 8				À 9 CHAMBRES	DI 110						72			
HABITATION 9 HABITATION 10				CHAMBRES ET	PLUS						73			
HABITATION 11		ABITATION COLLECTIVE 74 AISONS MOBILES 75												
HABITATION 12		MAISONS MOBILES 75 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1												
HABITATION 13	N	MAISONS DE	ARSONS DE CHAMBRES - 4 A 9 CHAMBRES 75.1 (AISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2											
NORMES SPÉCIALES APPI	LICABLES AUX L	OGEMENT	s											
		IABITATION P									94			
				HAMBRES OU PI							292			
GROUPE D'UTILISATION C			NTS DE 3 CH	HAMBRES OU PL	US OU DE 1	05 M.º OU PLUS					292	2		
COMMERCE 1		C) D'ACCOMMOD	OATION								76			
COMMERCE 2			MINISTRATIF	'S							77			
COMMERCE 3		IÔTELLERIE									78			
COMMERCE 4	D	ÉTAIL ET SE	RVICES								79			
COMMERCE 5	R	RESTAURATIO	ON, DÉBITS D	'ALCOOL ET DIV	ERTISSEME	NT					80			
COMMERCE 6			EC NUISANCI	ES							81			
COMMERCE 7		E GROS									82			
COMMERCE 8 GROUPE D'UTILISATION IN		TATIONNEM	ENT								83			
INDUSTRIE 1			COMMERCE D	DE DÉTAIL							84			
INDUSTRIE 2		ANS NUISAN									85			
INDUSTRIE 3	À	NUISANCE F	AIBLE								86			
INDUSTRIE 4	À	NUISANCE F	ORTE								87			
GROUPE D'UTILISATION P														
PUBLIC 1			DE VOISINAG								88			
PUBLIC 2			DE QUARTIEF	R							89			
PUBLIC 3 PUBLIC 4		CLIENTÈLE I									90			
GROUPE D'UTILISATION R			DE REGIOI								31			
RÉCRÉATION 1		E LOISIRS									92			
RÉCRÉATION 2	À	GRANDS ES	PACES								93	Х		
NORMES SPÉCIALES														
-		ROJET D'ENS									166			
			NNEMENT CO EPOSAGE PE								332			
-				ERRAIN POUR E	NTREPOSAC	GE.					338			
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											- 550	,		
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	1/4													
NOTES: 71														
Normes	153	153		168	168	168	168		158	158 161		185	184	
d'implantation	Hauteur	Haute		Marge	Marge	Marge		rgeur	1.0.	.S R.P.T		Aire libre	Aire agrément	
	maximale	minima	ale a	avant	arrière	latérale		nbinée ours				%	agrement %	
								érales						
OÉNÉBAL 53		_				+	+				_		\vdash	
GÉNÉRALES	9			15	11	3		9	0,	50	0,25	50	30	
PARTICULIÈRES														
							1					<u> </u>		
Normes	54			54		54								
de lotissement	Largeur	du lot	Profe	ondeur du lo	t S	Superficie du lo	ot							
GÉNÉRALES	60	1		90		6000								
	00													
PARTICULIÈRES														
Normes	1	159 -	160			16	33		1			167		
Normes de densité		Superficie	maximale			R.P.T n	naxima					nts à l'hectare		
	Admin. et s	ervice	Vente	au détail	Admir	n. et service	Ve	nte au dé	etail	Nombr	e minimal	Nombre	maximal	
GÉNÉRALES	550		5	500		1,32		1,32			0		0	
PARTICULIÈRES														
FARTICULIERES														

VQZ-3 - CAHI	ER DES S	SPÉCI	FICA'	TIONS										
RVQ-56														253
GROUPE D'UTILISATION A	CRICOLE (A)													
AGRICULTURE 1		ULTURE										63	Х	
AGRICULTURE 2	С	ULTURE ET É	ÉLEVAGE									64		
GROUPE D'UTILISATION R	ÉSIDENTIELLE (H) CLAS	SSES D'	OCCUPATION	l: A:	ISOLÉ -	B: JUMELÉ -	C: E	N RANGÉI	E				
HABITATION 1	1	LOGEMENT										65		
HABITATION 2		LOGEMENTS										66		
HABITATION 3		LOGEMENTS										67		
HABITATION 4		À 8 LOGEME										68		
HABITATION 5		À 12 LOGEM										69		
HABITATION 6		3 À 36 LOGEN 7 LOGEMENT		10								70		
HABITATION 7				- 4 À 9 CHAMBRI								71		
HABITATION 8 HABITATION 9				- 10 CHAMBRES		ıç						72		
HABITATION 10		ABITATION C			LITE	,,,						73 74		
HABITATION 11				**								75		
HABITATION 12														
HABITATION 13		MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES 75.1 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS 75.2												
NORMES SPÉCIALES APPI	ICABLES AUX L	OGEMENT	s											
	н	ABITATION P	ROTÉGÉE	E								94		
-	%	DE LOGEME	NTS DE 2	2 CHAMBRES OL	PLUS	OU DE 85	M.º OU PLUS					292	2	
	%	DE LOGEME	NTS DE 3	CHAMBRES OL	PLUS	OU DE 105	M.º OU PLUS					292	2	
GROUPE D'UTILISATION C														
COMMERCE 1		'ACCOMMOD										76		
COMMERCE 2		ERVICES ADI	MINISTRA	TIFS								77		
COMMERCE 3		ÔTELLERIE										78		
COMMERCE 4		ÉTAIL ET SEI										79		
COMMERCE 5				S D'ALCOOL ET	DIVERT	ISSEMEN	Т					80		
COMMERCE 6		E DÉTAIL AV	EC NUISA	INCES								81		
COMMERCE 7		TATIONNEME	ENT									82		
COMMERCE 8 GROUPE D'UTILISATION IN			_141									83		
INDUSTRIE 1			COMMERC	CE DE DÉTAIL								84		
INDUSTRIE 2		ANS NUISAN										85		
INDUSTRIE 3	À	NUISANCE F	AIBLE									86		
INDUSTRIE 4	À	NUISANCE F	ORTE									87		
GROUPE D'UTILISATION P	UBLIQUE (P)													
PUBLIC 1	À	CLIENTÈLE I	DE VOISIN	NAGE								88		
PUBLIC 2	À	CLIENTÈLE I	DE QUART	TIER								89		
PUBLIC 3	À	CLIENTÈLE I	LOCALE									90		
PUBLIC 4		CLIENTÈLE I	DE RÉGIO	ON								91		
GROUPE D'UTILISATION R														
RÉCRÉATION 1		E LOISIRS	D1050									92		
RÉCRÉATION 2 NORMES SPÉCIALES	A	GRANDS ES	PACES									93	X	
NORWES SPECIALES	P	ROJET D'ENS	SEMBLE									166		
		DE STATION		COUVERT								332		
		YPE D'ENTRE										338		
-				E TERRAIN POU	R ENTF	REPOSAGE						338		
SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS														
SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	153, 165, 38	0												
NOTES: 385														
Normes	153	153		168	1	68	168		168 1		58 161	161	185	184
d'implantation	Hauteur	Hauteu		Marge		arge	Marge				I.O.S R.P.T		Aire libre	Aire
'	maximale	minima	ile	avant	arı	rière	latérale		mbinée				%	agrément
									cours térales					%
GÉNÉRALES	15			15		11	3		9	C	,50			
								-						
PARTICULIÈRES														
	1					,			1					
Normes	54 Largeur	du lot	Dr	54 rofondeur du	lot		54 uperficie du lo	nt.						
de lotissement	Largear	<u> </u>		olonacai aa	101	<u> </u>	apornoic du ic	,,	1					
GÉNÉRALES	60			90			6000							
						+			┨					
PARTICULIÈRES									<u></u>					
Normes		159 -			T		16						167	
de densité		Superficie i					R.P.T n						nts à l'hectare	
	Admin. et s	ervice	Ven	ite au détail	+		et service	Ve	ente au d	etail	Nom	bre minimal	Nombre	maximal
GÉNÉRALES	0			0			0,00		0,00			0		0
PARTICULIÈRES					\top									
ANTIOULIERES														